

A QUI PROFITE LE PACTE «RES- PONSABILITÉ» ?

* Lire page 3

CHOISIR SA MUTUELLE SANTÉ EN 2014

* Lire page 5,6,7

LES VAUTOURS SUR LA PRÉRETRAÎTE

* Lire page 8

UPR
Sud

☎ 05 56 70 79 00
☎ 05 56 70 79 34
✉ fax : 05 56 70 79 35
✉ upr.sud@numericable.fr

Le Lien
des

Préretirés & Retirés de SNPE et ROXEL

* Union Préretirés Retirés Sud de SNPE ~ ROXEL ~ HERAKLES *

Visitez notre site internet : sudsnppe.fr

Sud



Jeudi 30
Janvier 2014



Herakles s'acharne sur ses victimes de l'amiante

Safran : La bourse, pas la vie !

☛ Trop occupés à se répartir hauts revenus, avantages dits de fonctions, retraites chapeau, parachutes dorés et montgolfières en diamants, les dirigeants n'ont plus de temps pour aborder le respect du salarié. Après nous avoir empoisonnés, Herakles Safran s'acharne aujourd'hui sur ses victimes de l'amiante.

* Lire en page 4 *

Comparatif 2014 des Complémentaires

(Pages 6 et 7)



Cher Adhérent(e)

○ Comme maintenant chaque année, le Medef a eu droit à ses étrennes de nouvel an. Sous couvert de responsabilité (sic), de nouveaux « allègements » lui sont promis, alors que dans le même temps nous subissons, hausse de la tva, taxation des retraites, recul en octobre de la revalorisation des pensions, etc... Meilleurs vœux à vous toutes et tous, mais il faudra lutter pour que 2014 soit une vraie bonne année.



FAITS ET MEFAITS

La revue des faits et méfaits

☐ 15 novembre 2013

Parle plus bas, on pourrait entendre

■ Le procès des patrons de la métallurgie s'achève. Ceux-ci ont avoué que leur caisse noire servait à arroser certains syndicats censés « représenter » le personnel. Mais ils refusent d'en communiquer la liste car « *un grand déballage ne serait pas utile à notre pays* ». Un « intérêt général », qui prend un sens très particulier. Curieusement, personne n'a trouvé les moyens de les faire parler. Dans une vidéo diffusée par «BFM-TV», un patron UIMM sous couvert d'anonymat expliquera : « *si on n'avait pas fait ça, on aurait eu SUD partout* ». Comme quoi, quand il s'agit de leurs intérêts propres, même avec des mains sales, les patrons ne risquent pas de perdre le nord !

☐ 18 décembre 2013

C'est dur d'être riche et bien portant

■ Les riches payent trop d'impôts en France. Ils n'en peuvent plus. Ils sont à bout. Selon l'étude du CREDOC pourtant, « *la France affiche un taux d'imposition relativement bas pour les plus aisés* », contrairement à de nombreux autres pays



européens. Les « *classes moyennes et moyennes inférieures* », autrefois appelées « *classe ouvrière* » et aujourd'hui « *très grande majorité des salariés* », payent par contre plus qu'à leur tour, tout en subissant « *un système socialement moins redistributif que dans d'autres pays européens* ». De plus, ils subissent « *la TVA dont le caractère dégressif fait qu'il plombe les budgets des bas revenus* ». Mais c'est vrai, que quand on est riche, il y a de quoi se révolter...

☐ 2 janvier 2014

Et les crocodiles pleuraient, pleuraient

■ Des chiffres pour pleurer dans les chaumières en or massif : La richesse mondiale a doublé depuis l'an 2000, le partage n'a jamais été aussi faible et 46% du patrimoine mondial est détenu par 1% des ménages. Si, avec ça, vous n'avez pas compris qu'on ne peut plus financer retraites et sécu, on ne sait pas ce qu'il vous faut.

☐ 18 janvier 2014

Passer & Repasser

■ Il y a 30 ans, Yvon Gattaz, le père de l'actuel patron du Medef, promettait déjà au gouvernement des embauches contre des allègements du coût du travail et plus de flexibilité. Il avait obtenu gain de cause, mais, pour les embauches, il a fallu repasser.

Et ils sont repassés. Les générations de Gattaz et sa famille ont obtenu, toujours en échange d'emplois, annualisation, précarité, facilité de licencier et de plus en plus d'allègements pour vider nos caisses de retraite, des asedic, et de sécu. Le chômage n'a jamais été aussi haut. Pour les embauches, il faudra repasser.

Et ils repassent. Après les 20 milliards d'étrennes de 2013, Le fils vient d'en obtenir de jolies en 2014, et avec « *responsabilité* ».

P Gattaz a déclaré le 17 janvier : « *Nous avons salué le pacte de responsabilité qui était inspiré, je ne le dis pas trop fort, du pacte de confiance que nous lui avons apporté sur un plateau* », et il a ajouté « *Je ne signerai jamais que nos entreprises vont créer un million d'emplois* ».

Au moins, comme ça, on est prévenu, pour les embauches, faudra repasser !



A qui profite le pacte de "responsabilité" ?

□ Avec « le pacte de responsabilité », François Hollande poursuit comme ses prédécesseurs, la politique libérale pro-patronale, au service du MEDEF.

Depuis le début du quinquennat, c'est une suite de mesures économiquement inefficaces et socialement injustes : exemption pour le patronat du paiement des cotisations sociales de la branche famille (35 milliards d'euros), fausse remise à plat fiscale... Celles annoncées ce jour sont aussi dans le droit fil du partage toujours plus inégal des richesses.

Le patronat paiera moins de cotisations sociales et les salariés et retraités régleront la facture au travers de la baisse des dépenses publiques, donc de la dégradation de la redistribution sociale (dont la sécurité sociale) et des services publics.

Parler de contreparties à ces largesses (en termes d'emplois ou de salaires) est une plaisanterie. Voilà des décennies que les gouvernements successifs multiplient les exonérations de cotisations sociales pour le patronat et que le chômage ne cesse d'augmenter.

Le MEDEF et l'AFEP (officine des entreprises du CAC 40), n'en n'ont jamais assez. Leur objectif est de détruire tout ce qui reste de garanties et de protections sociales, de continuer à diminuer la part des richesses produites en faveur des salaires, de pouvoir licencier sans entrave comme le permet la loi mal nommée de « Sécurisation de l'emploi », de voir baisser la fiscalité des entreprises.

Le chantage du président du MEDEF, Gattaz, sur la supposée création d'un million d'emplois en contrepartie d'une baisse des cotisations sociales de 30 milliards d'euros, est une provocation.

F. Hollande et son gouvernement nous plongent dans une politique récessive, refusent de s'attaquer à la question essentielle du coût du capital (dividendes, optimisation, évasion et fraude fiscales, spéculation financière, système bancaire, etc.). Nous appelons à la construction de mouvements sociaux d'ampleur pour refuser cette politique antisociale.

✎ Avec l'Union Syndicale Solidaires



★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

PENSION RETRAITE : PAS DE HAUSSE EN AVRIL

■ Alors que les patrons viennent d'avoir leurs étrennes, les retraités ont aussi droit aux leurs. Mais ce ne sont pas les mêmes. Après avoir été taxés en 2013 et avoir subi une baisse des complémentaires (hausse en dessous de l'inflation), la revalorisation de nos retraites du régime général est repoussée au mois d'octobre (voir Lien précédent), soit 6 mois supplémentaires de perte de pouvoir d'achat. Tout pour les uns...

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★

LES PROCES POUR PREJUDICES AMIANTE

■ La plupart des procès sont en attente de date. En janvier a eu lieu le procès en appel des cadres Roxel et SME (1^{ers} plaignants). A ce jour nous avons 2 dates connues, **12 Février** : 4^{ème} série non cadres SME ; **16 mai** : 5^{ème} et 6^{ème} séries non cadres SME, ROXEL + SNPE. Les délibérés des procès série 4 non cadres Roxel et série 1 SNPE sont attendus pour le 6 février, le plus probable étant qu'ils soient renvoyés, comme les autres, devant un juge départiteur.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★



Empoisonnement à l'Amiante

Herakles-Safran : La bourse, pas la vie !

❑ Procès pour les préjudices amiante : Herakles-Safran s'acharne sur ses victimes de l'amiante et saisit la cour de cassation !

Trop occupés à se répartir hauts revenus, avantages dits de fonctions, retraites chapeau, parachutes dorés et montgolfières en diamants, les dirigeants ont moins de temps et plus de pudeur pour aborder le sens du partage et du respect des salariés.

Pour Herakles, nouvelle société du groupe Safran (côté en bourse -leur bourse évidemment-), reprenant de droit -et de devoirs- le passif de SME, le traitement de l'indemnisation des ex-salariés empoisonnés, de leur fait, des années durant, par l'exposition sans protection à l'amiante, ne laisse apparaître aucune forme de cette générosité dont ils savent faire preuve dès lors qu'il s'agit de leurs propres personnes.

Dans l'affaire de l'empoisonnement -pouvant donner la mort- à l'amiante, et l'anxiété qui lui est associée (reconnue par les jugements des cours d'appels et de cour de cassation), il ne s'agit pourtant même pas de *générosité* mais de *réparation* d'une faute commise, « *faute inexcusable* » selon le terme exact des jugements du TASS pour nos camarades touchés par la maladie.

Une réparation qui ne sera jamais à hauteur réelle du préjudice, mais défini comme une réparation, pas une offrande.

Condamnés à indemniser en première instance des prud'hommes les 1^{ers} ex-salariés ayant saisi le tribunal pour le préjudice d'anxiété, Herakles-Safran a fait appel. Contrairement à Roxel, qui a retiré son appel consacrant une décision définitive à leur 1^{er} procès, Herakles a maintenu l'appel. Condamné de nouveau en appel, on aurait pu imaginer que Herakles s'arrêterait la.



Non. Les dirigeants de Herakles ont saisi, à grands frais d'avocats, d'huissiers, de procédures, la cassation. Un acharnement à méditer pour apprécier combien les sauteurs en parachute considèrent le personnel, la sécurité, et la réparation des fautes, quand il s'agit des leurs bien entendu.

Selon eux, le jugement n'aurait pas été « individualisé ». A croire que le boursier

Herakles-Safran est inventeur d'une nouvelle forme d'appareillage, permettant de mesurer l'anxiété individuelle de chacun de ses ex-salariés craignant la maladie et la mort par empoisonnement à l'amiante.

Ah ! s'ils avaient su se montrer aussi imaginatifs avant de tapisser l'entreprise d'amiante et remplir la matière de production de ses fibres ; que d'anxiété, de maladies, de décès, ils auraient alors pu éviter !

Mais hier il ne s'agissait -que- de la santé du personnel, alors qu'aujourd'hui il s'agit de bourse, et pas pour la leur, alors, forcément, ils sont beaucoup plus inventifs.

Herakles a décidé d'éterniser la procédure (débutée il y a plus de 3 ans). D'ici là, le temps aura passé. Avec cette vie qui file, et que l'amiante contribue à réduire, peut-être échapperont-ils ainsi à l'indemnisation de quelques travailleurs qu'ils ont exposés à cette catastrophe. Du beau boulot de « responsable pas coupable » ou de « coupable pas responsable ». Chapeau.

Ah, c'est vrai, où avions-nous la tête ? On allait oublier : ils réclament en outre que chaque plaignant, chaque victime qu'ils ont « amianté », soit condamné à leur verser 3000 €. Non, là, vraiment : **chapeau**.



Contrats collectifs de Santé des Retraités

Choisir sa Complémentaire Santé

❑ **Triste constat de cette société qui n'a jamais été aussi riche : L'accès aux soins est de plus en plus inégalitaire, et certains en sont même privés. Notre comparatif 2014 dans la jungle du « marché » de la santé.**

Désengagement de la sécurité sociale organisé par les gouvernements successifs ; cadeaux à répétition faits aux patrons sur les cotisations : notre système de santé est de plus en plus précaire et inégalitaire.

La part des complémentaires est de plus en plus lourde dans les budgets des familles, au point d'écarter beaucoup de malades de l'accès à la prévention et aux soins. La faute à une répartition injuste des richesses qui, pour en enrichir toujours plus quelques uns, déshumanise notre système de santé.

L'élargissement des contrats de groupe pour les salariés dans l'entreprise aurait pu en réduire les effets les plus négatifs, mais, malheureusement, le passage à la retraite en est complètement oublié.

A la retraite, entre l'arrêt soudain de la participation financière de l'entreprise + la hausse des tarifs des complémentaires ; la note est salée, au point même qu'elle n'est plus possible à payer pour beaucoup d'entre nous. Les contrats safran santé sont de ce point de vue le -mauvais- exemple type.

Le retraité est alors lâché dans la jungle du juteux marché de la santé : à l'âge où les tarifs sont les plus élevés et les revenus de l'ex-salarié les plus bas !

Quant aux « professionnels » de la santé, ils pratiquent sans sourciller des dépassements d'honoraires parfaitement scandaleux, qui atteignent presque tous les secteurs de la santé, avec une mention spéciale aux chirurgiens et anesthésistes.



COMPARATIF 2014

Pages suivantes vous trouverez notre comparatif 2014 entre les :

► Contrat Verspiere ; encore en vigueur pour nombre de retraités de SNPE-SME

► Contrat Safran ; pour les retraités de Herakles

ou, maintenant, ceux de SME.

► Les 2 contrats du pavillon de la Mutualité et celui de Myriade, mis en place pour les retraités et ouverts à tous les ex-salariés de SME, SNPE, Herakles et Roxel et familles.

SAFRAN OUVERT AUX EX-SME

Seule nouveauté : les contrats Safran sont désormais ouverts aux ex-salariés de SME, même s'ils n'ont jamais été Herakles. La direction a mis deux ans pour respecter son engagement, c'est désormais possible.

Reste que ces contrats Safran, qui ont, certes, de très bons niveaux de prestations, sont très chers pour les retraités (entre 115,16 € et 145,80 € par personne). Et celui proposé à un tarif plus bas (75,97 €) n'a strictement plus rien à voir avec l'activité, et il est moins bon que les 2 contrats du Pavillon Mutualité (y compris le contrat 300 au tarif inférieur).

Personne ne peut aujourd'hui conseiller un organisme complémentaire plutôt qu'un autre. La visibilité est limitée à douze mois. Après, ce qui paraissait la meilleure proposition peut devenir la moins bonne. Si cela ne va plus, reste alors comme solution de changer d'organisme. Pas facile, mais souvent sans autre issue, et sans miracle.



Comparatif 2014 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 1^{ère} partie

Tarifs 2014	VERSPIEREN 1	SAFRAN 2	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
Ouvriers Employés	Seul 103,26 € Couple 178,99€	(safran santé) 115,16 € par adulte	61,37 € par adulte	65,88 € par adulte	80,13 € par adulte
AM / cadres	103,26 € Par adulte				
Enfants	Ouvrier/Employé 46,31 € AM/Cadres 48,81 €	Enfants gratuits	36,85 €/enfant (gratuit au-delà de 2) Couple & 1 enfant et + : 159,60 €)	40,79 € (gratuit au-delà de 2)	49,49 € (gratuit au-delà de 2)

Prestations	VERSPIEREN 1	SAFRAN 2	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	--------------	----------	---------	--------------	--------------

Hospitalisation

Honoraires	<i>Conventionné</i> Frais réels <i>Non</i> <i>conventionné</i> : 90% frais réels	<i>Conventionné</i> Frais réels <i>Non</i> <i>conventionné</i> : 90% frais réels limité 480% TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC	C = 100% de TC
Honoraires dépassement K/KC			C = 140% de TC	C = 140% de TC	C = 140% de TC
Frais de séjour			C = 100 % de TC	C = 100 % de TC	C = 100 % de TC
Honoraires radiologie Z	210 % de TC	170% de TC	C = 120% de TC	C = 120% de TC	C = 120% de TC
Forfait jour hospitalier	Frais réels 18 €	Frais réels 18 €	18 €/jour	18 €/jour	18 €/jour
Chambre particulière	2% du Pmss (62,58 €)	3% pmss (93,87 €)	57 € /jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)	57 € / jour limité en durée (3)
Frais Accom- pagnant	1% pms/jr (31,29€) lit/acc/enfant - 12 ans	3% pms/jr (93,87€) lit/acc/enfant - 16 ans	26 € par jour (10 jours)	27,50 € (10 jours)	27,50 € (10 jours)
Télévision	----	----	3,5€/jour/10jours	----	----
Transport ambulance	195%	365 % TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC

Soins Médicaux

Honoraires médicaux C	210 % de TC	170 % de TC Spécialiste : 220 % TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Honoraires médicaux NC	Généraliste : 25% de TC. 80% frais réels limité à 3% pmss spécialiste et 6% professeurs.	----	----	----	----
Soins auxiliai- res médicaux	180 % de TC	160 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Médecines douces	5 séances x 40€/an (ostéopathie, acupunc- ture, chiropractie)	3 séances x 20€ /an (ostéopathie)	----	120 €/an (non remboursé sécu)	150 € /an (non remboursé sécu)
Analyses	180 % de TC	160 % de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Radiologie	210 % de TC	170 % de TC	125 % de TC	150 % de TC	200 % de TC
Pharmacie	100% de TC	100% de TC	100% de TC	100 % de TC	100 % de TC
Orthopédie Petit appareillage	195 % de TC	565% de TC an/proth/limité pmss	250 % de TC	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse
Appareillage acoustique	195 % de TC (389 €)	715% de TC an/proth/limité pmss	100 % de TC (199 €)	300 % limité à 300€/an/type prothèse	400 % limité à 300€/an/type prothèse



Comparatif 2014 des Complémentaires Santé

(Comparatif réalisé pour des contrats collectifs proposés aux Retraités) : 2^{ème} partie

Prestations	VERSPIEREN ¹	SAFRAN ²	MYRIADE	PAVILLON 300	PAVILLON 400
-------------	-------------------------	---------------------	---------	--------------	--------------

Cures

Honoraires cures	Complément sécu dans la limite de 1% pmSSx21 jrs (657,09 €)	65% de TC +10% pmss (312,90 €)	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Forfait cure			----	+ 110 € par an	+ 110 € par an

Dentaire

Soins dentaires	Frais réels	170% de TC	100 % de TC	100 % de TC	100 % de TC
Prothèses C	350 % de TC max 376,25€ & 2 implants 500 €/an	0,32% pmss/spr max 575,89€ & 2 implants 600 €/an	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Prothèses NC	140 % de TC Max 150,50 €	350% de TC Max 376,25 €	250 € par an	300 € par an	400 € par an
Orthodontie C	300 % de TC	350% de TC	250 % de TC	300 % de TC	400 % de TC
Orthodontie NC	90% frs réels limite à 140% TC (150 €)	----	6 % du pmSS (187,74 € / an)	10 % du pmss (312,90€ / an)	10 % du pmss (312,90 € / an)

Optique

Monture et/ou verres	4%/verre et monture, (total 12 % pmSS = 375,48€ mini) + selon dioptries max=585,16€	5% monture, 3,30%/verre (total 11,60% pmss 362,96€ mini) + selon dioptries max : 1367,37	8 % du pmSS (+ 100% de TC) (limité 1/an/pers) = 250,32 € (+ 100% TC)	100 % du TRSS + 320 € par an et par personne	100 % du TRSS + 400 € par an et par personne
Forfait lentilles acceptées ou refusées (ou jetables) par SS	Acpt : 4% du pmss illimité par lentille. (125,16 € x2) Refusées: 80 % frais limité à 6% du pmss par an/par paire (187,74 €)	8 % du pmss par an 250,32 € par paire	4% du pmss limité à 1 fois par an par personne : 125,16 € par paire	Acpt : 100 % du TRSS + 320 € / an par paire Refusées : 160 € / an	Acpt : 100 % du TRSS + 400 € / an par paire Refusées : 200 € / an
Chirurgie oculaire	350 € / oeil	20% pmss/oeil (625,80 €)	100 € /œil/an	370 € / oeil	370 € / oeil

Divers

Forfait Maternité	1000/1200 pts AGIRC (435,2 € à 522,2€)	10% pmss (312,90 €)	----	230 € si adhésion enfant	230 € si adhésion enfant
Heures de Ménage	0,15 % pmss/heure	----	----	----	----

- Il s'agit des remboursements sécu + mutuelle
- PmSS: plafond mensuel sécu (3129 € au 1.01.14)
- C = Conventionné, NC = Non conventionné

(1) Contrat Verspieren aux remboursements comme lors de l'activité pour les ex salariés de SME.

(2) Safran propose aussi Safran+ aux prestations plus élevées sur certains points à 145,80 €, et un contrat aux prestations moindres à 75,97 € mais aux remboursements inférieurs aux deux contrats du pavillon mutualité (Lien Sud n° 58)

(3) Voir limitations de durée dans contrats



Vols de vautours sur la préretraite

□ En 2008, déjà, le rapport « Le Garrec » proposait de modifier les conditions de départ en préretraite amiante. Un peu plus tard, en 2010, l'ex-président demandait une expertise, trouvant anormales les conditions de départ, et même peut-être la préretraite elle-même.

Aujourd'hui voilà un rapport d'un « groupe de travail » composé de l'IGAS, direction de la sécu, direction du travail, direction des risques professionnels, et, on en oublie peut-être.

Ce « groupe » propose de modifier les conditions de départ en instaurant une durée minimum d'exposition de 10 ans et en reculant l'âge minimal d'admission de 50 à 55 ans.

Il émet aussi d'autres préconisations : l'ajout de conditions de métiers, et la modification du ratio de « 1 an pour 3 ans d'exposition » après 1997. L'idée serait de passer à 1 an pour 5 ans, voire plus, après 97.

Seule, une possible hypothèse d'ouverture du dispositif aux sous-traitants constituerait une note positive à ce qui n'est pour l'instant qu'un rapport, tout le reste n'est que recul au nom du « coût du dispositif »...

Et dire que pendant que l'on nous empoisonnait à l'amiante, ces « groupes de travail » calculaient, eux, les euros que faisaient rentrer dans les caisses du patronat ce produit miracle !

LE GAVAGE POSE DE PLUS EN PLUS DE QUESTIONS ÉTHIQUES



TOUTE L'ANNÉE ON LES GAVE, TOUTE L'ANNÉE ON LES ENGRAISSE ENCORE ET ENCORE...

MAIS ON LES BOUFFE QUAND ?



BARBOUSE

Rendez-vous

12 février



Procès Préjudices
Amiante : Procès 4^{ème} série Plaignants SME
⌚ 8h 30 Tribunal
(Place de la République)

6 mars



Réunion
Préretraités & Retraités SME et ROXEL
⌚ 14h Cafétéria
Herakles St Médard



Les Jeudis

Nos Permanences Retraités

⌚ 12h 30 à 15h 30 Local SUD

LES MAUX DE LA FIN

[Avant j'étais « un impôt injuste » et « un impôt qui déprimait la consommation ». Avant « je ne pouvais en aucun cas être sociale », et mon augmentation était « une injustice supplémentaire qui allait toucher le pouvoir d'achat de tous les français » et aussi « une faute économique qui affaiblirait la consommation et nuirait à la croissance et à l'emploi ». Avant je ne consistais « qu'à faire payer les consommateurs pour alléger les entreprises » et, avant, je ne servais « qu'à affaiblir la croissance et mettre des personnes au chômage ». Avant j'étais la Tva décrite par celui qui gouverne aujourd'hui. Mais ça, c'était avant.]